



Décharge de responsabilité parentale – Plaines de vacances 2024

Préambule :

Si les parents souhaitent que leurs enfants âgés de 11 ou 12 ans puissent arriver et rentrer seuls, sans responsables, durant les plaines de vacances, sans que ceux-ci soient sous la garde des Coordinatrices de plaines et animateurs, ils doivent signer une décharge de responsabilité parentale qui exonère et affranchit de toute responsabilité la Commune de Rouvroy (en charge des plaines de vacances communales) et le personnel encadrant, et ce à compter de l'heure indiquée dans la présente décharge. A noter que si les tuteurs légaux sont séparés, ils doivent signer le présent document conjointement.

Je soussigné (nom, prénom),
responsable légal de (nom, prénom), déclare que mon enfant,
peux arriver/quitter, seul, le lieu des plaines de vacances. Dès lors, sur base des heures ci-
dessous, j'autorise mon enfant à arriver/quitter l'implantation scolaire d'Haroncourt, pour
se rendre à mon domicile et décharge donc de toute responsabilité le personnel encadrant
des plaines de vacances, de tout incident qui pourrait avoir lieu et renonce à tout recours à
leur rencontre :

- Avant l'arrivée de mon enfant sur le lieu des plaines, soit avant 9h.
- Après le départ de mon enfant du lieu des plaines, soit après 16h.
- Sur le chemin entre le lieu d'accueil et le domicile.

Commentaire du tuteur légal :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le/...../..... , à

Signature du/des représentant(s) légal(aux) suivi de la mention « Lu et approuvé » :